

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



N° 28460

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.521-2 et L.521-10 ;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.2124-2 ;

Vu la délibération n° 6.3 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats ;

Vu la délibération n° 80 du conseil communautaire en date du 6 avril 2020 relative à l'adaptation des articles L.521-2 et L.521-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 7.2 du cahier des clauses administratives particulières du marché précisant les modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCISION

Les prestations de la tranche optionnelle n° 8 « PRO à ACO ligne 8 : mission complémentaire » comprenant également une variante 8050 du marché n° 2023-PRO000001 ont afférent à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux lignes BHNS sur le territoire de Limoges Métropole sont afférentes et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Date à laquelle la tranche est afférent : 02 juin 2026

Date de commencement des prestations de la tranche concernée : 02 juin 2026

Exécution de la tranche concernée : date de fin de garantie de parfait achèvement du dernier marché de travaux ligne 8

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 19/06/2026

M. Beaumais, Directeur des Affaires Juridiques et de la commande publique



DÉCISION

Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n°8 du marché afférent à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux lignes BHNS sur le territoire de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 19 Juin 2026



28460.pdf
(.pdf, 238,1 Ko)



TÉLÉCHARGER